

**Les Etats Généraux de la
presse Togolaise
LE CONAPP ET L'ATOPEL
SERONT BIEN PRÉSENTS** P.4

**Recouvrement des
recettes de l'Etat
CE QUI VA CHANGER
AVEC L'OTR** P.5



Les premiers responsables de l'OTR

N° 399 du 30 juin 2014 / Prix: 250 Fcfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: Saint-Louis

**Gestion des stocks d'armes
et munitions au Togo
LES FORCES DE
SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE
ÉDIFIÉES** P.2



Sommet de l'UA (Photo archives)

**Encore des
points
gagnés pour
la diplomatie
togolaise**

**LES CHEFS D'ETAT DE L'UA ADHÈRENT À L'IDÉE D'UNE
CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA SÉCURITÉ
MARITIME PROPOSÉE PAR LE TOGO** P.3

Débat au tour des réformes politiques au Togo



Agbéssi Koffi, Coordinateur du MJPG au micro

**MJPG APPELLE AU
RESPECT DES RÔLES
DES INSTITUTIONS
ET À LA
PRÉSERVATION DE
LA PAIX** P.4

**Politique togolaise
A COURT D'ARGUMENTS JEAN-
PIERRE FABRE DÉSORMAIS
PRÊT À TOUT POUR S'ATTIRER
LA SYMPATHIE DES TOGOLAIS
DE QUOI SE MÊLE LE PRÉSIDENT NATIONAL DE
L'ANC SI LES DÉPUTÉS UNIR SONT CONTRE LE
PROJET DE LOI SUR LES RÉFORMES POLITIQUES ?** P.3 & 5

Gestion des stocks d'armes et munitions au Togo LES FORCES DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE ÉDIFIÉES



Table d'honneur

Un atelier de formation sur le projet de renforcement des capacités à l'endroit du personnel des unités de forces de défense et de sécurité a été organisé les 26 et 27 juin 2014 dernier à Lomé. Cet atelier a été initié par la commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et petit calibres (CNLPAL) et a pour objectif d'enseigner les bonnes pratiques dans la gestion des stocks et d'inculquer les

nouvelles techniques de gestion en vue d'améliorer le degré de responsabilité des agents en charge desdits stocks.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du Président de la CNPAL, le Colonel Ali Nadjombe, du directeur de cabinet du ministère de la défense et des anciens combattants, et diverses autres personnalités militaires et administratives. Trois

modules étaient au menu de la formation. Il s'agit "les enjeux de gestion des dépôts des ALPC et munitions" présenté par le lieutenant-colonel KODJO Kagnarim, « les techniques de gestion des dépôts des ALPC et munitions » présenté par le Lieutenant-colonel AMANA Kodjo et « les instruments internationaux de gestion des stocks des ALPC et munitions » présenté par le Directeur de



Photo de famille

l'UNREC".

Pour le président de la CNPAL, le colonel Ali Nadjombé, le projet a été initié par la commission dans l'intérêt de contribuer à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des stocks et en vue d'augmenter le degré de responsabilité des agents en charge de ladite gestion des stocks d'armes. « Le combat auquel nous nous associons, vise naturellement à venir à bout du phénomène de la prolifération des armes légères, qui constitue une véritable menace pour la paix et la sécurité sous ces différentes dimensions », a-t-il laissé entendre.

De son côté, le directeur de cabinet du ministère de la

défense et des anciens combattants a laissé entendre que cette initiative de renforcement des capacités à l'endroit du personnel des unités de forces de défense et de sécurité chargées de la gestion des stocks d'armes ou dépôts des armes légères et de petits calibres et munitions appartenant à l'Etat, s'inscrit parfaitement dans la politique sécuritaire du Gouvernement. Car pour lui, ce sont ces stocks non sécurisés qui alimentent les groupes terroristes, les rébellions et les insurgés et parfois entraînent leur explosion du fait de leur autoallumage.

DJADE Charles

Journée mondiale de lutte contre la drogue CANNABIS, MÉDICAMENTS CONTREFAITS ET LA MÉTHANPHÉTAMINE INCINÉRÉS

Le 26 juin de chaque année, l'office des Nations Unies contre la drogue et le crime et ses partenaires célèbrent dans le monde, la journée mondiale de lutte contre la Drogue. Ce qui permet de mettre en lumière les risques pour la santé associés à l'usage de la drogue et de recommander la mise en place de politiques efficaces pour réduire la consommation.

« Oui, c'est possible de prévenir et de traiter les troubles liés à l'usage de drogues » tel est le message retenu pour cette année. La commémoration de cette journée au Togo a eu lieu jeudi 26 juin 2014 sur le champ de tir d'agoe nyivé avec l'incinération des drogues saisies en présence du ministre de la sécurité et de la protection civiques, colonel Yark Damehane.

La drogue est l'une des causes selon une enquête de l'organisation mondiale de la santé, de mortalité et de morbidité dans le monde. Il s'agit selon cette dernière d'une



Présentation du Col. Kondi

épidémie. L'utilisation de la drogue constitue en soi un facteur de risque pour les principales causes de décès dans le monde. Au Togo, le gouvernement a décidé de mettre fin à ce trafic d'où la mise en place



Incinération par le Ministre Yark

d'un comité national anti drogue, la ratification de diverses conventions internationales, etc. Aujourd'hui, les résultats sont encourageants. Depuis 2013 plus de 5390,007 kg de cannabis, 49709,9485 kg de médicament contrefaits, 85,587 kg de cocaïne et 1 kg de méthanphétamine ont été saisis par le comité national Anti Drogue.

Pour le ministre Yark, le but ultime de la journée mondiale de lutte contre la drogue est de contribuer à protéger les générations actuelles et futures,

non seulement des conséquences dévastatrices de la consommation de la drogue, mais aussi des problèmes sociaux, environnementaux liés à son usage.

Le temps fort de cette 27ème célébration est l'incinération par le Ministre Yark sur le champ de tir d'agoe nyivé à Lomé de toutes les drogues saisies dans le courant de l'année 2013 et début 2014. Une action qui sera continuelle selon le propos du ministre.

Etaient également au côté du ministre de la sécurité, la représentante résidente du PNUD au Togo, du président du comité Anti Drogue, le colonel Konzi, un huissier de justice mandaté par le procureur de la république pour constater l'effectivité de l'incinération, des représentants de la société civiles et divers autres personnalités.

DJADE Charles

Encore des points gagnés pour la diplomatie togolaise LES CHEFS D'ETAT DE L'UA ADHÉRENT À L'IDÉE D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA SÉCURITÉ MARITIME PROPOSÉE PAR LE TOGO

Le sommet de l'Union Africaine ouvert le 26 juin 2014 à Malabo en Guinée Equatoriale s'est achevé vendredi dernier. Cette année, en dehors de la question sur la sécurité alimentaire et le développement, la question de la piraterie maritime a également dominé les débats. Ainsi, en prélude au sommet, s'est tenue la 25e session ordinaire du Conseil Exécutif de l'UA les 23 et 24 juin 2014 toujours dans la capitale Equato-guinéenne. Et c'est Robert Dussey, le chef de la diplomatie togolaise qui représentait le Président Faure Gnassingbé qui a présenté le point que le Togo a proposé sur la question de la piraterie maritime, un fléau qui monte en puissance et qui impact négativement sur l'économie des pays concernés, anéantissant ainsi les efforts de développement que déploient les dirigeants.

Le Togo comme bon nombre de pays africains souffrent de nos jours de la piraterie maritime qui est devenue un fléau contre la croissance des économies. Conscient du rôle que le port joue dans le développement économique, le gouvernement togolais s'est engagé à combattre farouchement ce fléau aux larges de ses côtés. Il a donc mobilisé les fonds pour investir dans la recherche des voies et moyens pour un tel combat qui n'est pas du tout facile. La réception en avril dernier d'un navire patrouilleur, de type RPB33 commandé par le Togo à un chantier naval français (c'est un des deux commandés par l'Etat togolais) est le



Le Ministre Robert Dussey

signe de cet engagement du Togo dans la lutte contre la piraterie maritime. En plus de ses efforts, certains partenaires n'ont pas hésité à soutenir le pays dans cette lutte. En témoigne la remise la semaine dernière par les USA d'une vedette de type « Defender » à la Marine togolaise afin de lui permettre de mieux assurer ses missions de surveillance des côtes et de lutter plus efficacement contre la piraterie maritime et le terrorisme.

Mais un tel engagement ne peut réussir que si tous les pays concernés et même les non concernés se mobilisent, car, comme on le sait, les économies des pays qu'ils soient côtiers ou non, sont interdépendantes des uns des autres et donc agissent en symbiose. D'où la proposition faite par le Togo au sommet de l'UA de convoquer une conférence sur la piraterie maritime à l'occasion de la 25e session ordinaire du Conseil Exécutif. Une idée qui a reçu l'approbation des chefs d'Etat de l'AU, tous conscients du danger que

le phénomène représente. C'est à juste titre d'ailleurs que l'Organisation des Nations Unies (ONU) ait été amenée à prendre des résolutions 2018 et 2039 sur les actes de piraterie et les vols à mains armées commis en mer dans le Golfe de Guinée. Dans cette même optique, et à l'initiative de la République du Congo, la 22ème session ordinaire de la Conférence de l'UA tenue les 30 et 31 janvier 2014 à Addis Abeba a adopté la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050) et son Plan d'action d'opérationnalisation. « Il nous faut donc aller au-delà de la piraterie maritime pour nous attaquer à l'ensemble de l'insécurité maritime, à la dimension maritime de toutes les grandes problématiques qui se posent à l'Afrique et qui incluent la pêche illicite, un autre monstre marin aux conséquences économiques et sociales très préoccupantes, le trafic des armes et des stupéfiants, la traite des êtres humains, le déversement des déchets toxiques et pétroliers et la protection de l'environnement », a déclaré le Ministre Togolais des Affaires Etrangères, Robert Dussey. Celui-ci a estimé que l'importance de réunir autour d'une même table toutes les parties prenantes pour réfléchir ensemble sur les fléaux que constituent la piraterie maritime, le trafic des stupéfiants, le trafic des migrants, la pêche illicite, la pollution marine ainsi que tous les autres actes criminels commis en mer, leurs causes profondes et examiner ensemble les voies et moyens d'y mettre fin de façon durable n'est plus à démontrer. « L'organisation d'une telle Conférence

serait la démonstration que l'Afrique est résolument engagée à faire en sorte que ses mers et ses océans soient protégés, sécurisés afin que ses populations profitent pleinement de l'énorme potentialité économique dont ils regorgent. Ce serait, d'évidence, l'amorce de la mise en œuvre de notre Stratégie AIM 2050 et l'occasion permettrait, sans nul doute, de coordonner les différentes solutions préconisées dans les différentes stratégies pour une lutte commune, coordonnée et résolue en faveur de la sécurité et de la sûreté de l'espace maritime africain au service du développement de l'économie maritime du continent et de toute l'humanité », a-t-il laissé entendre. Et pour cela, Robert Dussey a demandé solennellement le soutien de tous les Etats membres de l'Union à la proposition du Togo de convoquer une grande rencontre sur la piraterie maritime et dont le thème sera : « **Conférence Africaine sur la Sécurité maritime et le Développement** ». Une proposition à laquelle les chefs d'Etats de l'union ont favorablement adhéré. La conférence est prévue pour se tenir à Lomé en début d'année prochaine et devrait accueillir les dirigeants africains et les pays concernés par la piraterie maritime (Etats-Unis, France, Espagne, Grande-Bretagne, ...). Une fois encore le Togo a montré qu'il était bien là sur la scène internationale et que l'on pouvait compter sur lui en matière de réflexion pour la recherche des solutions aux maux qui minent le développement.

Tchaboré

Politique togolaise

A COURT D'ARGUMENTS JEAN-PIERRE FABRE DÉSORMAIS PRÊT À TOUT POUR S'ATTIRER LA SYMPATHIE DES TOGOLAIS

DE QUOI SE MÊLE LE PRÉSIDENT NATIONAL DE L'ANC SI LES DÉPUTÉS UNIR SONT CONTRE LE PROJET DE LOI SUR LES RÉFORMES POLITIQUES ?

Le débat qui a court en ce moment au Togo sur le plan politique est bien la question sur les réformes politiques. Désormais, le projet de texte adopté en conseil des ministres est renvoyé au parlement pour les débats. Un cadre idéal pour ces genres de questions. L'opposition qui

organisait des manifestations les 26, 27 et 28 juin derniers, dit protester contre ce qu'elle appelle le refus du pouvoir en place de procéder aux réformes. Et les points qui font objets de discordes et que l'opposition pensaient que le gouvernement n'allait pas tenir compte sont bien

la limitation du mandat et le mode de scrutin. Or le texte envoyé à l'assemblée nationale comporte bien ces deux points conformément à ce que réclame cette opposition. Ce qui d'ailleurs a obligé le CST et la coalition ARC-ENCIEL de changer de motif de revendication. Désormais,

les deux regroupements demandent la tenue des élections locales. Une attitude qui confirme bien le constat de certains observateurs qui estiment que l'opposition togolaise tombe désormais dans le ridicule. Et comme si cela ne suffisait pas, c'est Jean-Pierre Fabre, le président

national de l'ANC qui étale en plus son incapacité à convaincre l'opinion et donc son manque de projet de société pour le peuple pour lequel il dit se battre. Sinon, comment comprendre que celui qui se veut chef de file de l'opposition puisse se lancer dans une telle campagne de mensonge qui

(Suite à la page 5)
le Messager

Débat politique au Togo

MJPG APPELE AU RESPECT DES RÔLES DES INSTITUTIONS ET À LA PRÉSERVATION DE LA PAIX

La bonne gouvernance et la promotion de la paix sont quelques-uns des objectifs que ce sont donnés plusieurs associations et mouvements dans notre pays le Togo. En ce moment où le pays s'approche inexorablement des prochaines élections présidentielles, et marqué par des amorces de tensions dans les esprits et surtout au niveau des différents partis politiques, plusieurs de ces associations de promotion de la paix s'activent pour sensibiliser les populations sur les valeurs de la paix et de la sécurité nationale.

Ainsi le jeudi 26 juin 2014 au centre communautaire de Tokoin à Lomé la Majorité Silencieuse, Mouvement des Jeunes pour la Popularisation de la Bonne Gouvernance (MJPG) a tenu une rencontre de sensibilisation de ses membres.

Pour les jeunes du MJPG, il serait aberrant de croire que les réformes institutionnelles puissent s'opérer dans un cadre de concertation et de dialogue ou dans la rue. Il en résulte que les marches à temps et contretemps ne sauraient se substituer aux débats



La foule de militantes

parlementaires. « Pour notre part, en attendant d'être convaincu du contraire, nous tenons tout de même à faire constater aux uns et aux autres que, nulle part, l'avènement au pouvoir de l'opposition n'a pas encore fait le bonheur des électeurs » a déclaré Yves Keyewa, membre de la coordination du MJPG.

« Pour dialoguer, il faut écouter l'autre et pour obtenir quelque chose de l'autre il faut s'humilier. Ces mots c'est pour témoigner de notre de notre soutien pour le président de la République » a laissé entendre Mme Hounkpati Amélé lors de cette rencontre.

Considérant les situations

actuelles dans le pays et en prenant toutes ses responsabilités face à un enjeu national majeur, la coordination du MJPG a décidé d'accepter la requête des autorités, de surseoir à certaines manifestations, pour préserver un climat de paix et de sécurité dans notre pays. Pour Koffi Agbessi, coordonnateur général MJPG l'assemblée Nationale est le seul cadre légal pour les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Aussi pour les besoins de la paix et de la sécurité nationale, le meeting de sensibilisation qui était prévu pour se tenir le vendredi 27 juin 2014 au



Quelques responsables de l'association



Agbessi Koffi, coordonnateur du MJPG au micro

centre communautaire de Bè, ainsi que la marche du samedi 28 juin 2014 sont reportés. « Pour nous, il n'y a pas de développement sans la paix », a déclaré Agbessi

Koffi. Il a ensuite appelé la population à développer l'esprit de paix et de tolérance.

Richard Komlan Folly

Les Etats Généraux de la presse Togolaise

LE CONAPP ET L'ATOPEL SERONT BIEN PRÉSENTS

Les Grandes assises sur la presse, togolaise c'est du 30 juin au 02 juillet 2014 à Kpalimé. Le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) qui fait de ces assises un événement marquant de l'histoire du monde de la Presse au Togo a voulant jouer pleinement sa partition. Raison pour laquelle, il a souhaité élaborer un document unique compilant l'ensemble des exigences des entreprises de presse qu'il entend défendre à Kpalimé. Une initiative que l'Association Togolaise de la Presse Privée en Ligne (ATOPEL) a jugée louable et donc s'est jointe à l'idée. Et c'est pour présenter le document en question et harmoniser les différents points de vue afin de le parfaire qu'une

rencontre entre les membres de ces deux associations a eu lieu la semaine dernière à la maison de la presse.

C'est un document qui renferme de façon non exhaustive, les préoccupations des professionnels de la presse écrite, audiovisuel et en ligne a expliqué Fabrice Pétchézi, Secrétaire Général du CONAPP.

Ainsi, le CONAPP et l'ATOPEL souhaite entre autre que soient définis les mécanismes en vue de la relance des négociations pour l'adoption d'une convention collective ; Systématiser la signature d'un contrat de travail, prenant en compte les dispositions du cadre légal, à chaque recrutement ; Déclarer tout le

personnel d'une entreprise de presse à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et veiller à la protection de leurs droits au niveau de la CNSS (rôle se l'employé et de son syndicat) etc...

Par ailleurs, en ce qui concerne l'aide de l'Etat à la presse, le document précise qu'il faut augmenter significativement l'enveloppe de l'aide de l'Etat à la presse en la portant à 500.000.000F (cinq cent millions de francs) CFA en fonction de l'accroissement du nombre des organes de presse ; puis instituer un appui de l'Etat aux médias pour une couverture équitable et responsable des processus électoraux organisés dans le pays (100.000.000 F CFA pour la

présidentielle de 2015).

La presse togolaise est aujourd'hui à la croisée des chemins et a besoin d'évoluer. La rencontre de Kpalimé est donc une aubaine qui permettra à cette presse de jouer son rôle dans la construction de la démocratie et de l'instauration d'un Etat de droit, gage d'un développement harmonieux.

L'on n'a donc pas droit à l'échec comme l'a si bien dit madame la ministre de la communication dans sa tribune.

L'on ose croire que les intérêts égoïstes vont faire place à l'intérêt général dont le secteur a besoin dans un monde en perpétuelle mutation.

LM

Lu sur le net !

Que peut vous proposer un sexologue ?

Il aura fallu attendre les années 70 pour que les troubles sexuels soient l'objet de recherches et des traitements enfin proposés. Reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé sexuelle fait aujourd'hui partie intégrante du bien-être auquel chaque individu a droit.

Troubles du désir et du plaisir, éjaculation prématurée ou retardée, troubles de l'érection et vaginisme sont les troubles sexuels les plus fréquents. Consulter un sexologue permet d'en déterminer l'origine. Lors de la première consultation, le patient expose son problème. Une écoute attentive et un examen clinique (si nécessaire) permettront au sexologue d'expliquer ce qu'il peut proposer comme bilan (si besoin est) ou comme démarche thérapeutique.

Les sexothérapies

Elles sont l'apanage des sexologues. Elles peuvent traiter l'ensemble des troubles sexuels dont la cause n'est pas organique. Ce sont des thérapies de couple centrées sur la sexualité. Des études ont démontré un taux d'efficacité des sexothérapies de 70 % dans les troubles sexuels.

La chirurgie

Pour certains troubles dont l'étiologie est organique, le sexologue vous orientera vers un chirurgien. Une intervention pourra être envisagée en cas de malformation congénitale ou acquise, de la verge ou du vagin ; de pathologies des artères irriguant la verge ou pour la pose d'une prothèse pénienne semi-rigide ou gonflable.

Les médicaments

Aujourd'hui des nombreux médicaments ont fait leur preuve dans le traitement des troubles de l'érection. Des injections intra-caverneuses (directement dans la verge) peuvent être prescrits aux patients ne répondant pas aux traitements classiques.

Pour traiter les patients souffrant d'éjaculation précoce, des antidépresseurs et des anesthésiants locaux pouvaient être prescrits afin de retarder le moment de l'éjaculation, mais ces indications se faisaient hors du cadre de l'autorisation de mise sur le marché (AMM). Depuis avril 2013, un premier traitement, la la dapoxetine (commercialisé sous le nom de PRILIGY®) a reçu une AMM dans le traitement de l'éjaculation précoce chez l'homme âgé de 18 à 64 ans.

Des traitements médicamenteux peuvent également être indiqués pour traiter un problème à l'origine des troubles sexuels : une dépression nerveuse ou des troubles hormonaux.

Les psychothérapies individuelles et les thérapies de couple

Les sexologues ont aussi à leur disposition tout l'éventail des psychothérapies, des thérapies de couple, de la psychanalyse aux thérapies comportementales, en passant par l'hypnose, les psychothérapies d'inspiration psychanalytiques et la relaxation. Chaque sexologue emploie l'une ou l'autre de ses méthodes, par formation ou par conviction. Ces psychothérapies ne sont pas consacrées qu'à la résolution des symptômes sexuels, elles permettent, en général, d'aborder l'ensemble des troubles psychologiques de la personne.

Dr Agnès Mocquard

Recouvrement des recettes de l'Etat CE QUI VA CHANGER AVEC L'OTR

Les impôts et la douane, deux principales régies des recettes de l'Etat, sont depuis peu sous la coupole de l'Office Togolais des recettes (OTR), une nouvelle structure mieux indiquée pour un recouvrement efficace des recettes de l'Etat. C'est du nouveau dans le paysage économique du Togo où plus rien ne sera fait à l'approximatif avec tous les risques possibles. L'OTR et son apport dans le recouvrement des recettes, ont été expliqués aux journalistes par les responsables de cette structure jeudi dernier à son siège à Lomé. La rencontre a vu la présence des commissionnaires et déclarants en douane.

La procédure suivie jusque là aux niveaux des impôts et des douanes pour collecter les recettes s'est révélée longue et moins fiable. L'opérateur économique est tenu observer plusieurs étapes dans cette procédure. Ainsi, dit Henri Gapery, Commissionnaire Général de l'OTR, lorsqu'un opérateur économique utilise un chèque à payer, il lui faut la certification à la banque, la transmission à la douane, le dépôt à la banque centrale, des étapes qui font perdre le temps. Tout simplement, une telle procédure dans le recouvrement des recettes,



L'assistance

a conclut le Commissionnaire Général, n'est pas efficiente. L'OTR a été pensé et installé pour révolutionner le système de recouvrement des recettes. Ses missions telles que indiquées par le Commissionnaire Général, sont la maximisation des recettes aux niveaux des impôts et des douanes, la fourniture d'excellents services aux usagers, la facilitation du commerce, la lutte contre la corruption, la promotion d'une meilleure gouvernance et la transparence dans la perception des fonds.

Ainsi, pour atteindre ses objectifs, l'OTR a proposé un système de recouvrement direct à la banque. Un site pilote installé au bureau des douanes du port autonome de Lomé sera opérationnel dès le 7 juillet prochain. Et progressivement, ce nouveau système va s'étendre à tous les autres bureaux sur le territoire national. « Le système permet aux clients pour faire le paiement, d'aller vers les guichets de banque



Les premiers responsables de l'OTR

qui seront installés dans les bureaux de douane. Lorsque le déclarant fait le paiement, ça va directement sur le compte de l'OTR receveur des douanes pour être transféré sur le compte du trésor public. Face aux risques qui sont liés à la manipulation de la liquidité et du cash, notamment les risques de la corruption, de fraudes, de vols, nous pourrions les corriger avec ce nouveau système » a souligné Franck Akakpo, Directeur financier de l'UTR.

L'intérêt donc avec le nouveau système de l'OTR dans le recouvrement des recettes de l'Etat, est multiple. Il s'agit de réaliser une meilleure traçabilité des opérations, un meilleur contrôle des recettes, une minimisation des risques de corruption, un accroissement des recettes collectées pour l'Etat, une réduction du délai moyen de sortir des marchandises et un meilleur classement du Togo par Doing Business.

Constant M.

Politique togolaise(Suite) A COURT D'ARGUMENTS JEAN-PIERRE FABRE DÉSORMAIS PRÊT À TOUT POUR S'ATTIRER LA SYMPATHIE DES TOGOLAIS

ne dit pas son nom ? Il faudrait dissoudre l'Assemblée nationale parce que certains députés UNIR ne sont pas favorables au projet de loi sur les réformes envoyées au parlement. Voilà ce que veut Jean-Pierre Fabre. Une telle idée à du mal à passer au sein de l'opinion et démontre à suffisance que Fabre est bien dérouter. Si les députés UNIR sont contre le projet de loi, où se trouve alors le problème ? N'est-ce pas une occasion pour Fabre et ses amis de faire échouer le projet à l'assemblée, parce qu'ils seront majoritaires? Comment peut-on se

permettre un tel mensonge que même le plus fainéant des êtres ne croirait pas ?

Aujourd'hui tout le monde sait que l'ANC est en passe de s'écarter. Plusieurs ténors du parti dénoncent l'attitude du président national Jean-Pierre Fabre. Ne serait-ce pas mieux pour Fabre de chercher à recoller les débris que de se lancer non seulement dans un mensonge avéré, mais aussi et surtout dans ce qui n'apportera rien pour son parti ?

**La Rédaction
le Messager**

ANNONCE

REPUBLIQUE DU TOGO

Travail-liberté-Patrie

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

agetur - TOGO

Agence d'Exécution des travaux Urbains à Haute Intensité de Main d'œuvre



PROJET D'URGENCE DE RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES ÉLECTRIQUES (PURISE) COMPOSANTE A: RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES / SOUS-COMPOSANTE A2 : RÉHABILITATION DE VOIRIES URBAINES **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE PAVAGE DE LA SECONDE CHAUSSÉE DES AVENUES PYA ET PYA PROLONGÉE A LOMÉ** **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 006/PURISE A2/AGETUR-TOGO/2014**

Lomé, le 20 Juin 2014

1. Le présent Avis d'appel d'offres national suit l'avis Général de Passation de Marchés du projet paru dans « **Développement Business** » N°45232452 du 10 août 2009.
2. La République Togolaise a reçu un don dénommé « Don IDA H489-TG et Don FEM TF 94675 » auprès de l'Association Internationale de Développement et du Fonds pour l'Environnement Mondial pour couvrir le coût partiel du Projet d'Urgence de Réhabilitation d'Infrastructures et des Services électriques de Lomé (PURISE) et entend affecter une partie du produit de ce don aux paiements relatifs aux marchés de travaux d'aménagement et de pavage de la seconde chaussée des avenues de Pya et Pya prolongé (3.150 ml) à Lomé.
3. L'agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR-TOGO) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée, en vue de la réalisation des travaux répartis en quatre (4) lots et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
 - (i) **Lot Trav_PYA01 :**
 - Démolition du trottoir Est et de la piste cyclable des Avenues de Pya et de Pya prolongée du PK0+000 au PK1+875 (1 875 ml) ;
 - Aménagement et pavage de la seconde chaussée des avenues de Pya et Pya prolongé du PK0+000 au PK1+875 (1 875 ml) en 1x2 voies de 9 m de large avec revêtement en pavés autobloquants de 11 cm, 1 trottoir de 2,0 m de large revêtu en dallage de béton de 8 cm d'épaisseur,
 - Construction d'ouvrages d'assainissement (caniveaux au carrefour du PK0+000 au PK0+100, caniveaux intercepteurs dans les amorces des voies adjacentes).
 - (ii) **Lot Trav_PYA02 :**
 - Démolition du trottoir Est et de la piste des avenues de Pya et de Pya prolongée du PK1+875 au PK3+150 (1 275 ml) ;
 - Aménagement et pavage de la seconde chaussée des avenues de Pya et Pya prolongé du PK1+875 au PK3+150 (1 275 ml) en 1x2 voies de 9 m de large avec revêtement en pavés autobloquants de 11 cm, 1 trottoir de 2,0 m de large revêtu en dallage de béton de 8 cm d'épaisseur, un terre plein central de 2,5 m de large revêtu en dallage de béton de 8 cm d'épaisseur du PK2+300 au PK3+150 ;
 - Construction d'ouvrages d'assainissement (caniveau latéral du PK2+300 au PK3+150, caniveaux intercepteurs dans les amorces de voies adjacentes) ;
 - (iii) **Lot F_PYA : Fourniture de :**
 - Pavés semi-blancs et gris autobloquants de 11 cm d'épaisseur ;
 - Bordures T2, T3, A2 et P3.
 - (iv) **Lot Sign & Eclair_PYA :**
 - Travaux de signalisation horizontale (marquage sur chaussée).
 - Travaux de signalisation verticale (fourniture et pose de panneaux),
 - Eclairage public de la nouvelle chaussée à construire du PK2+300 au PK3+150.

Les délais d'exécution des travaux sont de **huit (08) mois pour chacun des lots Trav_PYA01 et Trav_PYA02 et de cinq (05) mois pour chacun des lots F_PYA et Sign & Eclair_PYA.**

4. L'Appel d'offres national se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'Offres National (AON) spécifiées dans la publication de la Banque « Directives de passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA », et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.
5. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements à la Direction Technique de l'AGETUR-TOGO à Lomé, au 1337 boulevard Jean PAUL II Lomé-Tél : (+228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84-Fax : (+228) 22 26 46 53 et examiner le dossier d'appel d'offres international à la même adresse à partir du

23 Juillet 2014 aux heures ouvrables TU.

6. Les soumissions doivent être accompagnées des pièces administratives suivantes, datant de moins de trois (3) mois à la date de remise des offres :
 - i.- Attestation originale de la Direction Générale des Impôts (quitus fiscal) ;
 - ii.- Attestation originale ou copie certifiée conforme de paiement des cotisations sociales de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
 - iii.- Attestation originale ou copie certifiée conforme de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS).
7. Les spécifications de qualification comprennent :
 - Ne pas avoir d'antécédents de non exécution de marché au cours des trois (3) dernières années ;
 - Avoir un minimum de chiffres d'affaires moyen annuel en travaux BTP au cours des cinq (5) dernières années au moins égal au montant de son offre toutes taxes comprises ;
 - Avoir participé à titre d'entrepreneur ou de sous-traitant dans au moins un (1) marché au cours des cinq (5) dernières années qui a été exécuté de manière satisfaisante et terminé, pour l'essentiel et qui est similaire aux travaux, objet du présent appel d'offres ;
 - La justification de facilités de crédit bancaire couvrant un montant minimum de cent vingt cinq millions (125 000 000) de francs CFA pour chacun des lots Trav_PYA02, Cent Cinquante Millions (150 000 000) de francs CFA pour le lot F_PYA et Quarante Millions (40 000 000) de francs CFA pour le lot Sign & Eclair_PYA ;
 - La mise à disposition du chantier des équipements et du personnel essentiels pour l'exécution des travaux.

Se référer au DAON pour la liste complète des critères de qualification.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux **ne s'appliquera pas.**

8. Le Dossier d'appel d'offres national complet en français peut être acheté et retiré par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessus, contre paiement d'un paiement d'un montant non remboursable de Cent Mille (**100 000**) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèce à l'adresse ci-dessous, contre remise d'un reçu, ou par virement sur le compte intitulé « AGETUR Fonctionnement N°701012140033 5602 » ouvert à ECOBANK Lomé. Les soumissionnaires désirant recevoir le dossier par courrier express devront payer un montant complémentaire de Soixante Mille (**60 000**) Francs CFA. Le Dossier d'appel d'offres, à l'exception des plans, pourra être également transmis par courriel (e-mail) après paiement.
9. Les soumissions devront être accompagnées du reçu d'achat du Dossier d'Appel d'Offres national délivré par l'AGETUR-TOGO et déposées à la salle de conférence de l'AGETUR-TOGO à Lomé, le **22 Juillet 2014 à 9 heures TU** au plus tard. Les dépôts électroniques ne sont pas admis. Les soumissions présentées hors délais **22 Juillet 2014 à 9 Heures TU**, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.
10. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission d'un montant de *Dix Millions (10 000 000) de francs CFA pour chacun des lots Trav_Pya01 et Trav_Pya02, Onze Millions (11 000 000) de francs CFA pour le lot F-PYA, et Trois Millions (3 000 000) de francs CFA pour le lot Signé Eclair_PYA.*

11. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'**AGETUR-TOGO, 1337, boulevard Jean Paul II**

Tél. : (228) 22 26 14 46/ 22 26 46 84

Fax: (228) 22 26 46 53

Email: ageturtogo@yahoo.fr ou ageturinfo@agetur-togo.com

LOME - TOGO

La Direction Générale

ANNONCE

ETATS FINANCIERS WAGES : EXERCICE 2013

BILAN VERSION DEVELOPEE										DIMF 2000	
Etat : TOGO											
Etablissement : ONG WAGES & CRRC											
Date d'arrêté : 2013/12/31											
D : AA0											
F : XX/NT:XXX											
P : A N.S. : TOG X/XX											
M : 1											
(En Francs CFA)											
Code poste	ACTIF	2013			2012	Code poste	PASSIF	2013	2012		
		BRUT	AMT/PROV	NET	NET			NET	NET		
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	1 673 075 915	-	1 673 075 915	1 421 169 808	F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	5 251 014 925	5 938 219 518		
A10	Valeurs en caisse	157 724 661	-	157 724 661	118 267 433	F1A	Comptes Ordinaires des Institutions Financières	9 900 000	-		
A12	Comptes ordinaires chez les institutions financières	685 010 475	-	685 010 475	430 000 520	F2A	Autres comptes de dépôt des institutions financières	43 750 000	53 750 000		
A2A	Autres comptes de dépôts chez les institutions financières	694 293 911	-	694 293 911	724 036 365	F3A	Comptes d'emprunts et autres sommes dues aux institutions financières	5 125 310 904	5 828 802 574		
A3A	Comptes de prêts aux institutions financières	136 046 868	-	136 046 868	148 865 490	F55	RESSOURCES AFFECTEES	5 388 274	-		
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES OU CLIENTS	16 249 582 970	684 364 999	15 565 217 971	15 581 549 569	F60	Dettes rattachées	66 665 747	55 666 944		
B2D	Crédits à court terme	4 123 061 654	-	4 123 061 654	4 323 065 963	G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES OU CLIENTS	9 829 240 260	8 979 582 449		
B30	Crédits à moyen terme	10 253 594 152	-	10 253 594 152	10 618 513 140	G10	Comptes ordinaires	4 303 297 934	3 746 688 152		
B40	Crédits à long terme	87 745 874	-	87 745 874	83 205 446	G15	Dépôts à terme reçus	95 765 000	25 715 000		
B65	Créances rattachées	203 193 090	-	203 193 090	167 732 232	G30	Autres dépôts de garanties reçus	5 430 177 326	5 207 179 297		
B70	Crédits en souffrance	1 581 988 200	684 364 999	897 623 201	389 032 788	H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	148 100 793	142 334 159		
C01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	194 432 054	-	194 432 054	185 640 140	H40	Créditeurs divers	113 547 775	116 280 336		
C30	Comptes de stocks	121 603 436	-	121 603 436	117 561 499	H6A	Comptes d'ordre et divers	34 553 018	26 053 823		
C40	Débiteurs divers	29 047 844	-	29 047 844	5 903 831	L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	2 753 760 607	2 769 051 426		
C6A	Comptes d'ordre et divers	43 780 774	-	43 780 774	62 174 810	L10	Subventions d'investissement	135 321 011	188 321 792		
D01	VALEURS IMMOBILISEES	1 547 605 382	998 214 737	549 390 645	640 828 035	L20	Fonds affectés	1 181 467 496	1 032 302 547		
D1A	Immobilisations financières	34 714 784	6 269 231	28 445 553	34 714 784	L27	Fonds de crédit	25 000 000	-		
D1S	Dépôts et cautionnements	18 776 740	-	18 776 740	14 862 752	L30	Provisions pour risques et charges	196 162 458	164 483 054		
D30	Immobilisations d'exploitation	1 477 920 018	991 945 506	485 974 512	575 056 659	L55	Réserves	198 066 079	160 594 761		
	Immobilisations acquises par réalisation de garantie	16 193 840	-	16 193 840	16 193 840	L65	fonds de dotation	164 286 518	169 186 518		
						L70	Report à nouveau (+ ou -)	1 016 691 436	804 353 967		
						L80	Résultat de l'exercice (+ ou -)	(163 234 391)	249 808 787		
E90	TOTAL ACTIF	19 664 696 321	1 682 579 736	17 982 116 585	17 829 187 552	L90	TOTAL PASSIF	17 982 116 585	17 829 187 552		

COMPTE DE RESULTAT VERSION DEVELOPEE								DIMF 2080	
Etat : TOGO		Etablissement : ONG WAGES & CRRC						(En Francs CFA)	
Date d'arrêté : 2013/12/31		D : AA0		F : XX/NT: XXX		F : XX/NT:XXX			
P : A		N.S. : TOG X/XX		N.S. : TOG X/XX		M : 1			
Code poste	CHARGES	2013	2012	Code Poste	PRODUITS	2013	2012		
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	471 885 481	448 273 018	V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	32 544 443	31 256 224		
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	72 174 276	56 273 650	V1A	Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	350 000	262 978		
R3C	Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients	72 174 276	56 273 650	V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts chez les institutions financières	15 702 475	21 404 706		
R5E	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	12	20 958	V2A	Intérêts sur comptes de prêts aux institutions financières	15 491 968	8 188 540		
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	11 142 356	15 460 383	V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	2 946 405 319	2 776 057 436		
R8G	ACHAT ET VARIATIONS DE STOCKS	(1 494 872)	8 195 129	V3B	Intérêts sur crédits aux membres, bénéficiaires ou clients	2 492 752 426	2 339 343 552		
S02	FRAIS DE PERSONNEL	992 091 801	1 009 954 091	V3R	Autres intérêts	99 575 588	71 151 860		
S03	Salaires et traitements	812 381 672	839 675 072	V3X	Commissions	354 077 305	365 562 024		
S04	Charges sociales	166 859 131	153 929 019	V6B	GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGE	5	8		
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	12 850 998	16 350 000	W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	1 536 611	7 444 641		
S1A	IMPOTS ET TAXES	513 100	897 380	W53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 544 098	7 205 623		
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	674 404 766	626 270 385	X6B	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	519 662 428	370 868 742		
S2B	Services extérieurs	146 359 657	147 692 835	X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	466 355 400	333 044 207		
S3A	Autres services extérieurs	493 411 820	443 926 190	X6H	Reprises de provisions pour risques et charges	27 992 104	-		
S4A	Charges diverses d'exploitation	34 633 289	34 651 360	X6J	Récupération sur créances amorties	25 314 924	37 824 535		
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET	233 000 481	208 113 730	X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 905 001	88 495 267		
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES	1 239 247 092	659 552 878	X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	228 012	10 292 406		
T6C	Dotations aux provisions sur créances en	942 707 839	352 964 618	L80	DEFICIT	163 234 391	-		
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif	6 269 231							
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	62 360 315	61 757 391						
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	227 909 707	242 589 686						
T6L	Autres Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-	2 241 183						
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 286 607	755 116						
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	33 809 208	8 044 842						
L80	EXCEDENT	-	249 808 787						
T84	TOTAL CHARGES	3 729 060 308	3 291 620 347	X84	TOTAL PRODUITS	3 729 060 308	3 291 620 347		

La présidente du Conseil d'Administration

KOUMAGLO Yedohé Délali Epouse PALANG





**SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON EXCELLENCE,
MONSIEUR FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**



**LE MINISTERE DE LA COMMUNICATION, LA HAAC ET
LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA PRESSE,**

Organisent

LES ETATS GENERAUX DE LA PRESSE TOGOLAISE

Du 30 juin au 2 juillet 2014

Thème: « Le Pari de la Professionnalisation »

Lieu: INFA de Tové à Kpalimé